Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_13-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

N° C05_06_2025_13 - Convention cadre avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière (annexes)
Annexe(s) :
- Convention SAFER et Mellois en Poitou
- Annexe 1 - Vigifoncier

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	50	9	59	31

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, GIRAULT Anne, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_13-DE

Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

Convention cadre avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière (annexes)

Annexe(s) :

- Convention SAFER et Mellois en Poitou

- Annexe 1 - Vigifoncier

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022 adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du 19 décembre 2024 arrêtant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Considérant l'enjeu de maîtrise foncière identifié dans la stratégie d'attractivité économique et touristique, notamment dans le Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) et dans a mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises ;

Considérant les projets d'extension de certaines zones d'activités économiques (ZAE) communautaires, pour répondre aux besoins des entreprises en recherche de foncier à vocation économique ;

Considérant que certaines extensions de ZAE nécessiteront des mesures de compensations agricoles ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Plan Local de l'Habitat, en cours d'élaboration ;

Considérant les besoins de veille foncière des communes du territoire de Mellois en Poitou ;

Il est proposé de signer avec la SAFER une convention-cadre et son annexe « conditions d'utilisation de Vigifoncier », qui permettra d'utiliser l'outil Vigifoncier, afin de constituer des réserves foncières compensatoires pour les projets de la collectivité ou pour réaliser des projets liés à ses politiques en matière de développement économique, d'habitat ou d'environnement.

Vigifoncier informera la collectivité en temps réel par courriel des projets de vente de biens sur l'ensemble des 58 communes qui composent Mellois en Poitou. Cet outil permet de connaître les notifications de projets de vente issues des déclaration d'intention d'aliéner adressées à la SAFER, les appels à candidature émis par la SAFER, les avis de préemptions et les ventes réalisés par la SAFER. Un outil cartographique permet de visualiser les parcelles concernées.

Vigifoncier est payant pour la communauté de communes Mellois en Poitou, et coûte 6000 € HT par année civile. Cette somme pourra être modifiée par décision annuelle du Conseil d'Administration de la SAFER ; un avenant sera alors établi. Pour l'année 2025, le montant annuel est proratisé à compter de la date de signature de la présente convention et de son annexe.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_13-DE

La convention-cadre et son annexe prévoient l'accès gratuit et personnalisé à chacune des communes du territoire, après signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier.

Cette convention-cadre permettra aussi d'activer d'autres prestations de la SAFER, à la carte, avec des tarifs spécifiques.

Elle prend effet le jour de sa signature et prend fin le 31 décembre 2033. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par simple lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER la convention-cadre avec la SAFER et son annexe permettant d'utiliser l'outil Vigifoncier à partir de la date de leur signature jusqu'au au 31 décembre 2033 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention et son annexe annexés à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
18 juin 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
14 juin 2025